

# LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

## Une législation "anti-sociale"

La nouvelle loi fédérale de faillite rend de plus en plus difficile et périlleux le prêt sur hypothèque. Pour être absolument sûr de son placement, le prêteur doit non seulement s'assurer que l'immeuble sur lequel doit porter l'hypothèque est franc et quitte et que les titres sont parfaits, mais encore il lui faut pour ainsi dire s'enquérir, ainsi que font les Banques, de la solvabilité de celui qui veut devenir son débiteur, ce qui implique la nécessité de faire avouer, de découvrir les dettes non apparentes mais réelles de l'emprunteur, afin de se rendre compte jusqu'à quel point ces dettes compromettent ou rendent précaire la sécurité que semblerait donner de prime abord une garantie hypothécaire ou une vente à réméré affectant un immeuble "clair et net" d'après les livres de l'Engagement cadastral.

Sur cet important sujet, la *Rente* a publié un article intéressant et pratique dont nous croyons devoir reproduire l'extrait ci-dessous :

"Dans le Québec, avant l'adoption de la loi fédérale sur la faillite (du 7 juillet 1919, chap. 36 de 9-10 Georges V), la cession de biens était autorisée par les articles 853 et suivants du Code de procédure civile, mais dans le seul cas du débiteur arrêté sans prévention de fraude ou du commerçant qui avaient cessé ses paiements. En outre, sauf consentement des créanciers, le cédant n'était libéré qu'à concurrence du montant réajusté au bénéfice de ces derniers par la liquidation. Enfin, les articles 2023 et 2090 du Code civil limitaient à un mois le délai d'entrée en vigueur de l'inscription hypothécaire en cas de faillite du débiteur.

Non seulement la loi fédérale de 1919, tout en les soustrayant à la mise en faillite forcée, permet expressément au salarié et à l'agriculteur de faire VOLONTAIREMENT cession de leurs biens, mais les amendements (?) apportés à l'article 31 le 1er juillet 1920 (par le chapitre 34 de 10-11 Georges V) décrètent en résumé que tout transport ou transfert de biens effectué ou toute CHARGE CREE SUR CES BIENS, par une personne insolvable, au bénéfice d'un de ses créanciers, seront présumés frauduleux, par conséquent entachés de nullité, si leur auteur fait dans les trois mois suivants une cession autorisée par la loi. Il y a plus: le débiteur — cultivateur ou salarié peu importe, — peut, malgré l'opposition des créanciers, hypothécaires ou non, se faire libérer du reliquat si la liquidation n'a pas produit une somme suffisante pour payer toutes les dettes.

"Très souvent, le prêteur sur hypothèque n'aura pas de sécurité parfaite qu'à condition de s'être préalablement assuré de la solvabilité de l'emprunteur. Or, cette certitude n'est pas toujours facile à acquérir. Peut-être l'emprunteur aura-t-il consenti des endossements dont lui-même, à ce moment, ignore les conséquences. Peut-être aura-t-il éprouvé, à la Bourse ou autrement — car la spéculation de Bourse a gagné jusqu'à nos campagnes — des pertes qu'il ne sera pas très empressé de dévoiler. Peut-être encore la faute d'un fils qu'il fallait à tout prix sauver du déshonneur sera-t-elle venue, à l'insu du public, dévorer d'un seul coup l'avoir paternel. Une hypothèque prise dans ces conditions n'offrirait en réalité qu'une garantie problématique.

"Dans l'intérêt du crédit agricole, déjà si insuffisant en notre pays, particulièrement en notre province, il est à souhaiter que le parlement fédéral purge au plus tôt les Statuts de cette législation antisociale, véritable incitation à l'improbité, apparemment votée sous la pression des spéculateurs décaillés des provinces de l'Ouest. Des voix autorisées l'ont déjà dénoncée; tout dernièrement encore, le ministre de Travaux publics du Québec, l'hon. Galipault, la citait comme un exemple des conséquences de l'enpiétement du pouvoir fédéral sur le domaine du droit de propriété."

A leur congrès de Montréal, les notaires, ayant décidé de donner une attention des plus sérieuses à cette grave question, ont chargé deux de leurs confrères, spécialistes en matière de faillite, de faire une étude minutieuse et approfondie de cette législation fédérale pernicieuse, et de formuler les raisons pour lesquelles elle devrait être ou révoquée ou radicalement amendée.

## La rumeur séditieuse

Pour avoir écrit dans son journal la *Hache* (Axe) que le rumeur publique accuse deux députés de la Législature de Québec d'être impliqués dans l'affaire Blanche Garneau, John-J. Roberts est accusé à son tour de sédition, arrêté deux fois dans la même journée, jeté en prison, traduit presque simultanément en Cour de Police et à la barre de la Chambre, ses accusateurs, par l'entremise du premier-ministre et du procureur-général, réclamant de l'un et de l'autre tribunal un double châtiement.

Au vrai, cette terrible rumeur publique, que Roberts prétend exister et voler de bouche en bouche, existe-t-elle ou non?

Il conviendrait d'interroger à ce sujet, par exemple, les bons Québécois de St-Sauveur et de St-Malo.

Roberts sera jugé, probablement trouvé coupable, et peut-être deux fois condamné pour la même "offense". Mais la rumeur, elle, si elle existe, continuera-t-elle d'exister? En même temps qu'à Roberts, il serait bon si l'on veut en finir de ces prétendues accusations contre deux députés de la Législature, de lui faire son procès à elle aussi, cette Dame-là, bien plus redoutable, bien plus méchante, et bien plus séditieuse que John-J. Roberts et sa *Axe*?

## L'indépendance des députés

La *Patrie* cite les paroles suivantes d'un directeur de l'Association des Fermiers-Unis d'Alberta publiées dans un journal de Red-Deer :

"Maintenant que nous avons douze fidèles représentants à Ottawa et un gouvernement ami à Edmonton, nous devons nous perfectionner dans l'art de les guider et les diriger aussi bien que nous le pouvons dans les sentiers incertains de la politique et leur aider en temps et lieu à discerner la démarcation indécise entre le vice et la vertu, dans les affaires nationales".

Le confrère trouve étrange cette doctrine qui équivaut à dire "que les députés devront passer par les fourches caudines de l'association des fermiers. En d'autres termes, les représentants des fermiers ne doivent faire que ce que ces derniers leur permettent d'accomplir. Que deviennent l'indépendance de la députation, le serment que prêtent les députés de faire leur devoir selon leur conscience? L'intelligence et l'honnêteté des députés ne sont plus que des choses futiles. Ils ne sont plus que des jouets entre les mains de ceux qui leur fournissent les moyens de se faire élire! Les renseignements qu'ils peuvent acquérir au parlement, au cours des débats, ne comptent plus. Ils sont tenus de se soumettre au caprice des sociétés locales dont ils font partie. Honneur douteux, en vérité, celui de représenter à l'avenir l'électoral!"

Qu'est devenue en fait, l'indépendance de la députation, sous le régime des vieux partis?

Si les députés sont indépendants de leurs électeurs, le sont-ils de leurs chefs et de leurs partis?

Le vrai législateur, évidemment, ne devrait être à la merci ni de ses électeurs ni de ses chefs politiques; il devrait être libre de se conduire selon son jugement et sa conscience, avec droiture et honnêteté.

Or, ce n'est pas ce qui a lieu dans la réalité. Les représentants du peuple ont été et sont des partisans rouges ou des partisans bleus, approuvant ou désapprouvant bénévolement ce que leur font approuver ou désapprouver leurs chefs respectifs, auxquels ils obéissent avec une docilité déconcertante. Jouissons-ils, en vérité, de leur liberté d'opinion et de conduite, ces représentants du peuple qui votent invariablement et aveuglément selon les desiderata ou les ordres des dirigeants et des whips de leur parti?

Cette servilité des députés "indépendants du peuple" en a fait, suivant une expression un peu surannée mais fort expressive, des "machines à voter". Il reste à savoir s'il ne vaut pas mieux que ces "machines à voter" soient contrôlées et "opérées" par les électeurs qui les mettent au monde plutôt que par les ministres, dispensateurs de patronage, et les autres conducteurs de partis, qui les utilisent à leur gré pour leurs fins de politiciens.

## Il faut une barrière

Un autre malheureux accident arrivé hier matin à la traverse du chemin de fer illustre d'une façon saisissante la nécessité d'une barrière mécanique à ce dangereux endroit. Les Autorités du Chemin de Fer National sont taxables de négligence criminelle en refusant de protéger la multitude des passants contre les écrasements meurtriers dont se rendent coupables ses lourds et rapides convois. Il y a longtemps que les citoyens de Rimouski réclament une barrière à la traverse ferroviaire de l'avenue de la cathédrale. Les administrateurs du chemin de fer de l'Etat restent sourds à leurs justes demandes.

C'est une injustice criante, contre laquelle il ne faut pas cesser de protester.

## La liberté de la presse!

Dans un pays où, comme dans notre province de Québec, la liberté de la presse n'est décidément qu'un vain mot, où il n'est guère possible de discuter la conduite et les paroles de nos politiciens, de nos "hommes d'état", sans être poursuivis en dommages et condamnés pour libelle diffamatoire ou séditieux sous l'empire d'une loi absurde et abominable qui entrave le droit d'opinion et de critique, il fait bon d'entendre, fût-ce dans la bouche de ce puritain abstème bien connu qui s'appelle John Roberts, des paroles hardies et braves comme celles-ci qu'il a eues le courage, la cranerie de jeter à la face de ses juges-accusateurs :

"Je crois à la liberté de la presse, et je suis pour le maintien et la protection de cette liberté. Je ne suis pas John-H. Roberts aujourd'hui. Je suis toute la presse libre du Canada, parlant pour sa propre défense et ce que j'ai dit, j'avais le droit de le dire. Si vous nous niez le droit de critique, si vous dites que nous devons nous taire quand de grandes questions publiques sont en jeu, alors vous nous réduisez aux conditions de la Russie, sous les Tsars, et la fin peut venir pour le tsarisme ici comme en Russie."

Malgré le peu de sympathie que nous portons au farouche disciple et adepte de la Dominion Alliance, nous ne craignons pas de le féliciter pour cette fois. Toute la presse libre, vraiment libre et indépendante du Canada, applaudira à ces paroles hardies et courageuses revendiquant, en son nom et au nom de l'opinion publique, le droit de dire honnêtement et franchement sa pensée sur l'administration et les gouvernements de la seule province catholique et française du Canada!

## AFFRANCHISSEZ VOS LETTRES

Plusieurs de nos lecteurs et lectrices se plaignent d'être obligés de payer — double taux chaque fois — pour des lettres qui leur sont adressées insuffisamment affranchies. Ceux et celles qui envoient des lettres par la poste devraient être très particuliers à cet égard. Les règlements postaux concernant l'affranchissement des lettres sont rigoureux. Que l'on prenne donc la peine de peser ou de faire peser ses lettres et de s'assurer qu'elles sont suffisamment affranchies avant de les jeter à la poste.

Qu'on n'oublie pas non plus que du moment qu'une lettre doit passer par deux bureaux de poste pour parvenir à son destinataire, le taux d'affranchissement est d'au moins trois sous.

## COMMUNICATIONS NON SIGNÉES

Nous sommes encore dans l'obligation de refuser la publication à des correspondances ou communications non signées.

Il y a, entre autres, un compte rendu de mariage, sur lequel il n'est fait aucune mention de sa provenance. Impossible, par conséquent, de le publier tant que nous ignorerons le nom de la personne qui nous l'a envoyé.

## SEPULTURES

Le 1 novembre, *Elianne Marquis*, fille d'Auguste, décédée le 31 octobre à l'âge de 4 mois.

Le 2, *Philias Mallet*, époux de Justine Mercier, décédé le 28 octobre à l'âge de 79 ans.

EN LISANT

## JEAN RIDDEZ

Notre collaborateur Jean Riddez retourne en France. Il a accepté un poste éminent que lui offre le gouvernement de la République. C'est une consécration. Lors de son concert d'adieu, le triomphe qu'il remporta fit justice des rares malveillants qui persistaient — avec une plus sage discrétion — à le dénigrer. M. Riddez a beaucoup de qualités. Il a surtout un défaut terrible: la franchise. Avouez qu'il tombait mal ici. Si Filastre professeur avait bien voulu encenser, louer, exalter toutes les niaiseries musicales qu'il lui fallut d'abord subir pour se mettre au courant, nul doute que son séjour parmi nous eût été moins mouvementé. Attiré au Canada sous de faux prétextes, lié par les obligations matérielles qui proviennent d'une nombreuse famille, M. Jean Riddez, attaqué dans sa compétence, ses glorieux états de service, son pays et surtout dans son pain quotidien par des coterie susceptibles autant que prétentieuses et qui ne reculent pas devant le ridicule de la menace physique, M. Jean Riddez fit tête à la meule et s'en retira avec tous ses honneurs. On a critiqué de diverses façons sa manière de conduire la polémique et surtout l'espace que nous lui accordions. L'extrême sincérité et le souci d'être juste expliquent ces longs articles qu'il écrivait dans la fièvre, entre deux leçons. Et nous, nous ne regrettons pas d'avoir fourni à cet artiste persécuté tout l'espace qu'il désirait. Nous eûmes conscience de servir l'Art et l'hospitalité que l'on doit à un Français. Nous félicitons M. Riddez des nouveaux honneurs qu'il reçoit et nous conservons de lui le meilleur des souvenirs. Tout à son art, à sa charmante compagnie et à sa belle famille, M. Riddez ne pourra oublier le Canada: plusieurs de ses élèves s'en vont avec lui.

ROGER MAILLET (Le Matin)

## LA MORT DE D.-A. LAFORTUNE M. P.

Cette mort laisse un vide réel au barreau et dans le monde politique de la province de Québec.

Malgré son âge avancé, il était dans sa soixante-quatrième année, M. Lafortune déployait une activité extraordinaire dans l'exercice de ses diverses fonctions.

Par son propre effort, son énergie et ses talents, M. D.-A. Lafortune s'était élevé tout seul d'abord au barreau puis dans la vie politique. De simple épicière, au début de sa vie, il devint huissier, puis avocat, puis député.

Sous l'aspect d'un bon bourgeois, sans façon, donnant à sa conversation, à ses plaidoiries et à ses discours un tour original touchant, en apparence, à la plus audacieuse naïveté, si l'on peut dire, il disait des choses vraies, atteignant le cœur des jurés, frappait l'adversaire jusqu'au défaut de la cuirasse.

On lui prête bien des mots et des expressions — on ne prête qu'aux riches — mais de sa manière de penser et de parler il restera des vérités exprimées fortement et frappées au coin d'un réel esprit d'observation. (L'Avenir du Nord).

## LA MEGERE

La *Mégère* au théâtre, représentée par Cécile Sorel et approuvée par Albert Lambert, il n'y a rien au monde de plus joli, ni de plus agréable. Mais le *Mégère* à la maison, que personne ne peut apprivoiser, même approcher, voilà ce qui perd un peu de charme. Cependant, on en rencontre. Il y a des femmes qui ne sont jamais satisfaites de leur sort. Elles se lèvent en disputant et se couchent en tempêtant. Depuis le chat jusqu'au mari, tous se mènent par le balai. Si vous dites blanc, elles disent noir et gare à celui qui prend la lune pour le soleil! Ce sont des femmes qui sont bien à plaindre, car elles ne respirent que la désharmonie, et essayer de les comprendre serait un effort qui dépasse la portée de tout être humain.

Phénomène assez bizarre, ces femmes laissent un grand vide quand elles meurent. Et, le plus souvent, on voit sur les épitaphes: "Le modèle des épouses" ou "une compagne adorable". Espérons que, dans son Paradis, Dieu réserve une place spéciale à cette espèce. (L'Événement)

LISETTE

## BIBLIOGRAPHIE

### EST-CE VRAI QUE TOUTES LES RELIGIONS SONT BONNES

Par le R. P. Ehrhard. Un opuscule in-18. Broché: 0.65. Affranchissement: 0.05; étranger: 0.010. — Avignon, Aubanel frères, éditeurs.

Les sophismes sur la question religieuse courent les rues, remplissent les colonnes du journal, font la base des déclamations intéressées des confédérés démagogues, et l'un des plus répandus est celui qui s'applique à cette petite plaquette. Si Satan pouvait venir prêcher chez nous, dit l'auteur, c'est cela qu'il prêcherait. Assurément. La négation sincère de toute religion est un fait très rare parce qu'elle offusque trop la simple raison humaine, mais le père du mensonge, habile à trouver les biais qui détournent de la voie du salut a inventé cette formule qui fait à la satisfaction des appétits et des passions humaines la part aussi belle que possible. A l'abri de ce sophisme on choisit la religion la plus facile et la plus commode. Il importe grandement de montrer la fausseté du principe et le danger redoutable qu'il constitue pour l'avenir de l'âme. Jésus-Christ a exprimé clairement et sans ambages sa volonté: il a fondé une religion, une seule, par laquelle il entend être servi à l'exclusion de toute autre. Il ne s'agit pas de savoir ce qui aurait pu être, mais uniquement ce qui est, et ce qui est c'est le fait de l'Église unique fondée par le Rédempteur; tous les raisonnements du monde ne valent rien là contre. On lira avec plaisir et grand profit les arguments développés par l'auteur avec une logique rigoureuse qui entraîne la conviction; son petit opuscule est une excellente plaquette de propagande.

### LE LIVRE DES LIVRES

Anthologie critique mensuelle des nouveaux ouvrages littéraires. Numéro 22

Le "Livre des Livres" est le seul périodique qui vous fournisse en même temps qu'une lecture attrayante, variée, d'actualité, empruntée aux nouveaux livres, un guide impartial dont les critiques et les analyses, ainsi d'ailleurs que les extraits — parfois illustrés — vous permettent 1. d'être rapidement et bien au courant des dernières productions, 2. de choisir les ouvrages susceptibles de vous plaire.

Il convient de recommander tout particulièrement "Le Livre des Livres" aux personnes qui n'ont pas le temps de lire, ni même de parcourir les volumes qui paraissent, ou qui ne veulent, ou ne peuvent, faire la dépense de les acheter — ou même, de les louer — et cependant se trouvent, soit par leur situation sociale, leur profession, ou leur simple désir d'entretenir leur culture littéraire, dans l'obligation de connaître convenablement les nouveautés.

En somme, les rédacteurs de cette revue lisent pour vous, vous font part d'une opinion motivée, vous analysent les livres et vous citent de chaque ouvrage un ou plusieurs importants passages caractéristiques.

Les Don Juanes (Marcel Prévost), La Randonnée de Samba-Diouf (Jérôme et Jean Tharaud), Mademoiselle Sans-Gêne (Clément Vautel), Les jours sans gloire (Binet-Valmer), Poésies (Ernest Perchon). Le tendre cantique de Siano Myriam-Harry Les dévots d'Avignon (J. Péladan), L'Homme traqué (Francis Carco), La lettre anonyme (Edmond Sée), Monsieur de Migurac (André Lichtenberger), Plaubert à Paris (Louis Bertrand), Castagnol (André Lamandé), Les Discours du Docteur O'Grady (André Maurois) Terreblonde (J. Valmy-Baysse), Yasmîna (Théodore Vallensi), De Dante à Mistral (Jules Véra).

Le prix très modique du "Livre des Livres" (France: un an, 14fr.; six mois, 7.50; trois mois 4 fr. Etranger: un an, 16fr.; six mois, 8.50; trois mois, 4.50) et l'intérêt qu'il présente surtout à une époque où le livre est si coûteux, vous engageront certainement à vous y abonner.

Un choix de 12 numéros est envoyé contre 14fr. en France et 16fr. à l'étranger; un choix de 6 numéros contre 7.50 en France et 8.50 à l'étranger.

"Le Livre des Livres" procure tous ouvrages et se charge de l'édition et du lancement des volumes, plaquettes et revues.

Adressez la correspondance au Directeur: M. Gaston MOUSSE, 3, rue du Marché-des-Patriarches. Paris (5e).

## L'Ocean Limited blesse trois personnes

A la traverse de l'Avenue de la Cathédrale

Un grave accident de chemin de fer s'est produit hier matin (jeudi) en notre ville.

Un jeune homme et deux jeunes filles sont les victimes, l'une des jeunes filles étant blessée d'une façon tellement sérieuse que sa vie est en danger.

Jeudi matin, Hélène, Wilfrid et Bernadette Deschênes, enfants de M. Téléphore Deschênes, cultivateur du 3e rang de la paroisse de Rimouski, descendaient en voiture vers les 5h.30 du matin pour se rendre à la cathédrale où ils devaient communier à l'occasion de la Commémoration des Morts. Les deux jeunes filles étaient assises sur le siège d'arrière, et Wilfrid Deschênes, qui conduisait, était sur le siège d'avant. Un peu plus loin, à quelques arpents de distance, le père, M. Deschênes, s'en venait dans une autre voiture chargée de bétail.

Ne voyant pas arriver le rapide, dont la vue leur était cachée par les maisons Légaré, la voiture s'avança près de la traverse alors qu'apparut le convoi filant, comme d'habitude, à grande allure. Wilfrid voulut, d'un geste vif, arrêter le cheval, qui déjà effrayé par le bruit et la fumée de la locomotive, s'emballa et partit à la course, franchissant la voie ferrée au moment même où arrivait sur l'équipage la terrible machine à vapeur. Le cheval était avec une partie de la voiture et ses trois occupants hors de la voie. Mais la locomotive accrocha au passage les roues et l'arrière-train du véhicule qui fut enlevé avec une extrême violence et précipité, en morceaux éparpillés, ainsi que tout le reste de la voiture et les trois occupants à une cinquantaine de pieds de distance dans le parc du Canadien National. Des personnes témoins de ce terrible accident accoururent sur les lieux et s'empressèrent auprès des victimes que l'on croyait mortes. Elles respiraient heureusement et deux donnaient même manifestement signes de vie. Le jeune homme était le moins atteint. Bernadette, la plus jeune des filles, paraissait assommée. Quant à Hélène, elle était inconsciente et elle est restée dans cet état toute la journée et la nuit.

Wilfrid put bientôt se remettre à marcher, quoiqu'abasourdi et souffrant. Bernadette et Hélène furent transportées à la gare, où M. le chanoine Victor Côté, de l'Évêché, mandé à leur chevet, leur administra les derniers sacrements. Le Dr Moreault fut aussi mandé immédiatement pour leur prodiguer ses soins. La plus gravement blessée, Hélène, qui est âgée de 16 ans, a été un peu plus tard transportée chez son oncle M. Alphonse Deschênes, marchand, et la plus jeune, Bernadette, âgée de 12 ans, chez M. Adélaïde-J. Rioux, hôtelier de la rue de l'Évêché, près de la gare. Cette dernière a pris un mieux sensible dans la journée. Elle peut même se lever et marcher. L'aînée a paru reprendre un peu conscience, par intermittences, ce matin. Elle éprouve d'atroces souffrances, et semble être continuellement sous le choc nerveux. Le Dr Pineault a visité la patiente hier soir et ce matin. Les deux médecins espèrent cependant la sauver, à moins de complications possibles.

M. Téléphore Deschênes, père des victimes, nous a prié ce matin de remercier en son nom toutes les personnes compatissantes et dévouées qui se sont empressées de porter secours à ses infortunés enfants.

## NAISSANCE

A Rivière-du-Loup, le 30 courant, l'épouse de M. Alphonse Paré, imprimeur, une fille baptisée le même jour sous les noms de Marie-Marthe Jacqueline. Parrain et marraine: M. Philippe Dumont, Comptable, et Mlle Berthe Chouinard, tante de l'enfant.

## TROIS-PISTOLES

La Banque Nationale fait construire un nouveau bureau à la place de l'ancien devenu trop étroit et impropre à la bonne administration des affaires toujours grandissantes de cette succursale. Les plans sont de l'architecte Pierre Lévesque de Québec, et l'exécution est confiée à M. Ernest Dionne, entrepreneur de Trois-Pistoles.

VOEUX ET RESOLUTIONS DE L'UNION DES MUNICIPALITES

Approuvés par le Conseil de Rimouski

"Attendu que pour exploiter ses immenses ressources naturelles et ouvrir à l'agriculture les millions d'acres de terre arable qu'elle possède, la province de Québec doit avoir une politique d'immigration saine et vigoureuse;

Attendu que le développement progressif de notre province et notre expansion future dépendent autant de la qualité que du nombre de nos immigrants;

Attendu qu'aucun immigrant étranger ne possède les qualités désirables à un degré supérieur à celles de nos frères expatriés;

Qu'il soit résolu que les représentants municipaux, réunis en congrès à Chicoutimi, demandent aux directeurs de l'Union des municipalités d'encourager, par tous les moyens possibles, le rapatriement de nos frères expatriés."

Proposé par M. le conseiller Lepage, secondé par M. le conseiller Helleur, et unanimement résolu que la résolution suivante, adoptée par le congrès des municipalités à Chicoutimi, reçoive l'approbation de ce conseil.

"Considérant que l'amélioration des conditions, sanitaires dans la province a entraîné la multiplication des systèmes d'égout;

Considérant que les eaux usées provenant de ces systèmes d'égouts sont déversées directement dans les cours d'eau, sans traitement, utilisant ainsi une des ressources naturelles de la province à savoir: le grand débit de nos nombreuses rivières;

Considérant que les cours d'eau sont ainsi contaminés, et ce, par toutes les municipalités, au point de ne pouvoir fournir une eau potable pour les fins d'alimentation, à moins d'être purifiée au préalable;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les eaux d'alimentation dans la province soient bonnes afin d'empêcher la propagation de la fièvre typhoïde et des autres infections intestinales d'origine hydrique;

L'Union des Municipalités de la province de Québec, réunie en congrès à Chicoutimi, réitère le voeu émis lors des congrès tenus à Montréal et à Québec, et demande au gouvernement d'aider les municipalités à améliorer les eaux d'alimentation dans la province comme il le fait pour les bonnes routes, vu que la chose est d'intérêt général."

Proposé par M. le conseiller Albert, secondé par M. le conseiller Lepage, et unanimement résolu que la résolution suivante, adoptée par le congrès des municipalités à Chicoutimi, reçoive l'approbation de ce conseil.

"Attendu que Sir Lomer Gouin, alors premier ministre de la province de Québec, dans un discours prononcé à Montréal lors du congrès des manufacturiers de pulpe et de papier, a déclaré que lorsque le besoin se ferait sentir le gouvernement de la province établirait une école spéciale pour l'enseignement de la fabrication de la pulpe et du papier;

Attendu que dans l'opinion de cette convention il est urgent d'établir une école de ce genre;

Attendu que les finances de la province sont dans un état des plus prospères;

Attendu qu'il est à propos que notre population puisse puiser à cette école la science qui lui permettra de se spécialiser dans la manufacture de la pulpe et du papier;

Attendu que l'établissement d'une telle école faciliterait à nos concitoyens l'ossature d'occuper des positions supérieures dans cette industrie;

Qu'il soit résolu que l'Union des Municipalités recommande fortement la création d'une école spéciale pour l'enseignement de la fabrication de la pulpe et du papier."

Proposé par M. le conseiller Helleur, secondé par M. le conseiller Bellavance, et unanimement résolu que la résolution suivante, adoptée par le congrès des municipalités à Chicoutimi, reçoive l'approbation de ce conseil.

"Attendu qu'il a été démontré à cette convention la nécessité et les avantages de la conservation de nos forêts;

Attendu que les besoins de nos grandes industries de papier deviennent de plus en plus pressantes et dépeuplent graduellement nos forêts;

Attendu qu'il a été prouvé que le reboisement est le préventif le plus sûr contre les feux de forêts;

Qu'il soit résolu que les représentants municipaux, réunis en convention à Chicoutimi, demandent aux directeurs de l'Union des Municipalités de la province de Québec, que cette Union appuie le gouvernement provincial dans sa campagne du reboisement de nos forêts.

Proposé par M. le conseiller Lepage, secondé par M. le conseiller Bellavance, et unanimement résolu que la résolution suivante, adoptée par le congrès des municipalités à Chicoutimi, reçoive l'approbation de ce conseil.

"Que les membres de cette convention de l'Union des Municipalités de

la province de Québec, expriment l'opinion qu'il serait avantageux d'obtenir une évaluation réelle des biens immobiliers de la province et de la finance économique des municipalités et des contribuables eux-mêmes en établissant une valeur réelle de l'évaluation de leur propriété.

Il est résolu: 1o.—Que les directeurs de l'Union soient priés d'envoyer à chaque municipalité une circulaire demandant d'étudier la question le plus tôt possible, à une assemblée du conseil de comté, afin de connaître les dispositions des municipalités sur cette question, 2o.—D'obtenir si possible une résolution du dit conseil de comté recommandant aux municipalités d'évaluer à la valeur réelle, telle que le veut la loi."

Proposé par M. le conseiller Albert, secondé par M. le conseiller Helleur, et unanimement résolu que la résolution suivante, adoptée par le congrès des municipalités à Chicoutimi, reçoive l'approbation de ce conseil.

"Attendu que cette convention réalise le danger et les ravages faits par la tuberculose dans cette province, Attendu que le confédération de l'Association canadienne contre la tuberculose a démontré à cette convention les causes et les moyens nécessaires pour enrayer ce fléau de notre population;

Qu'il soit résolu: Que les représentants municipaux, réunis en convention à Chicoutimi, demandent aux directeurs de l'Union des municipalités de la province de Québec, que cette Union assiste l'Association canadienne contre la tuberculose dans sa propagande, en faisant imprimer et distribuer à travers la province un résumé de la conférence qui a été faite sur ce sujet à Chicoutimi le 6 septembre 1922, et par tous autres moyens à sa disposition."

A VENDRE

La propriété de M. Epiphane Rioux, située avenue Lepage, près de la gare. — Raison de vente: départ du propriétaire dans le cours de novembre. — S'adresser au propriétaire M. Epiphane Rioux ou au notaire Eudore Couture, Rimouski.

A VENDRE

Poêle "Yukon" à vendre. S'adresser à l'Imprimerie de Rimouski.

AMQUI

Je serai à la disposition des personnes qui désireront suivre un cours de piano harmonium et chant. Enseignement donné d'après la dernière méthode. Je possède diplômes du Dominion College of Music.

Mlle ALBERTINE ROSTAN, Anqui.

Vous

êtes personnellement intéressé au développement industriel du Québec; c'est donc pour vous que nous avons fait imprimer notre dépliant sur "NOS RICHESSES." Vous y trouverez des renseignements détaillés sur les obligations que nous offrons au public canadien-français sur

LA COMPAGNIE DE POUVOIR DU BAS ST. LAURENT

\$350,000 d'obligations à 8% échéance à 10 ans,

Garanties par une hypothèque générale, sujette seulement à l'émission de \$650,000 d'obligations à 7%, première hypothèque déjà souscrite; cette hypothèque inclut toutes les propriétés, usines, roulant et réseaux de distribution de la compagnie d'une valeur de \$1,400,000 lors de la mise en opération.

Les obligations sont datées du 1er août 1922 et échoient le 1er août 1932.

Le capital et les intérêts sont payables aux bureaux de la Banque d'Hochelaga à Montréal et Rimouski.

Demandez notre dépliant: "Nos Richesses"

LE COMPTOIR FINANCIER CANADIEN, Inc., 40 Rue de l'Hôpital, MONTREAL.

LE CREDIT ANGLO-FRANCAIS, Limitée, Edifice Banque d'Hochelaga, QUEBEC.

A LOUER

Deux logements de quatre pièces chacun avec meubles et poêles. S'adresser à

Dame A. BOUILLON.

LOGEMENT A LOUER

Dix appartements chauffés à eau chaude— Bonne chambre de Bain.—maison en face du Séminaire, Avenue de l'Évêché. S'adresser à M. Ferdinand Santerre.

JEUNES GENS:

Assurez votre avenir par l'Épargne

Quel que soit votre salaire, faites des économies. Avec de la volonté, vous arriverez à accumuler en banque un bon fonds de réserve qui vous ouvrira la voie du succès.

La Banque Nationale

La plus vieille banque Canadienne-Française, recevra vos dépôts à l'un de ses 347 bureaux, et vous paiera, tous les six mois, l'intérêt régulier des banques.

\$1.00 suffit pour ouvrir un compte d'épargne.

BUREAU DE DIRECTION:

PRESIDENT: L'HON. GEO. E. AMYOT, Conseiller Législatif, Prés. de la Dominion Corset Co. VICE-PRESIDENT: J. H. FORTIER, Vice-Prés. et Gérant-Général de P. T. Legaré, Ltée. DIRECTEURS: de P. G. Bouchard & Co, Québec. Président de la Rock City Tobacco Co. Marchand de Gros, Québec. Notaire, direct. du Detroit United Railway. Manufacturier de cuir, Québec. Président de Garnau, Ltée, Québec. Trésorier Provincial. Notaire, Prés. de Eastern Canada S. & Iron Works. HENRI DES RIVIERES, Gérant-général.

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, gérant, Kenneth Buchanan Thorn, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Gas Company, pour les fins suivantes:

Pour acheter, louer ou acquérir de quelques manières que ce soit, et de construire, développer et opérer des usines à gaz et hydrauliques, des pouvoirs électriques ou autres, usines ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec, ou dans les comtés de Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Sherbrooke, Stanstead, et St-Hyacinthe, dans la province de Québec et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer, des pouvoirs de gaz, eau et électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec, ou dans n'importe quel des dits comtés; d'acquérir, construire et opérer des lignes de téléphone ou de télégraphie avec ou sans fil, qui pourront être requises pour les besoins de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque autre manière que ce soit, le stock capital, les parts, sécurities, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Limited, Québec Railway Light & Power Company, Québec Jacques Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company, ou n'importe laquelle de ces compagnies, ou n'importe quelle autre compagnie ou compagnies dont les propriétés ou entreprises, ou quelque partie que ce soit de ces compagnies, pourraient être employées ou opérées aisément ou avec avantages en rapport avec les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant toutes ou une partie de leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités ou exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie, dont une partie quelconque des entreprises, propriétés, ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorisation nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. Greenshields, Greenshields & Languedoc, Procureurs des edmandeurs

Avis public est par les présentes donné que Edmond-Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, gérant, Kenneth Buchanan, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Tramways Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit et de construire, développer et maintenir des tramways et chemins de fer dans la cité de Québec, et dans les comtés de Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Bernier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, et St-Hyacinthe, dans la province de Québec: pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, et de construire, développer et opérer des pouvoirs hydroliques, électriques ou autres usines de pouvoir, usines à gaz ou pouvoir d'eau dans la cité de Québec ou n'importe lequel des dits comtés pouvant être utilisés dans le but de fournir le pouvoir à ou pouvant être opérés conjointement avec les tramways ou chemins de fer de la compagnie, et de vendre et distribuer dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés une partie quelconque du pouvoir ou gaz produits par les dites usines: d'acheter, construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphie avec ou sans fil qui pourraient être requises pour les besoins des affaires de la Compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat ou de toute autre manière, le stock capital, parts, sécurities, entreprises, te propriétés du Québec Railway Light, Heat & Power Company, Limited, Québec Railway Light, & Power Company Québec Jacques Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company, ou dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantages pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités, et exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou de les dispo-

ser de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à quelque compagnie que ce soit, dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorité nécessaire pour les transférer à la Compagnie. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC Procureurs des demandeurs. Québec, 4 Octobre 1922.

Avis publics est par les présentes donné que Edmond Arthur Robert, financier, Charles Glass Greenshields, Conseil du Roi et Avocat, James Edward Hutcheson, Gérant, Kenneth Buchanan Thornton, Ingénieur, et l'honorable David Ovide L'Espérance, Sénateur, s'adresseront à la législature de la province de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte les incorporant sous le nom de Québec Power Company pour les fins suivantes: Pour acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, de construire, développer et opérer des pouvoirs hydrauliques et électriques ou autres pouvoirs, usines, usines à gaz ou pouvoirs d'eau dans la cité de Québec ou dans les comtés de Saguenay, Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Bonaventure, Gaspé, Matane, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Compton, Yamaska, Drummond, Richmond, Richelieu, Bagot, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et St-Hyacinthe, dans la Province de Québec; et de manufacturier, acheter, vendre et distribuer des pouvoirs d'eau, de gaz, d'électricité et autres pouvoirs dans la cité de Québec ou dans n'importe lequel des dits comtés; d'acheter, louer ou acquérir de quelque manière que ce soit, en entier ou en partie les tramways ou chemins de fer ou autres entreprises pouvant employer les pouvoirs d'eau, de gaz ou pouvoir vendus ou produits par la Compagnie; d'acheter, de construire et opérer telles lignes de téléphone ou télégraphie avec ou sans fil qui pourraient être requises par les besoins des affaires de la compagnie; d'acquérir en entier ou en partie, par achat, location ou de quelque autre manière que ce soit, le stock capital, parts, sécurities, entreprises et propriétés du Québec Railway, Light, Heat & Power Company, Québec Jacques-Cartier Electric Company, Québec County Railway Company, Québec Gas Company, Frontenac Gas Company, Canadian Electric Light Company, ou n'importe laquelle de ces Compagnies, ou n'importe quelle autre Compagnie ou Compagnies dont les propriétés ou entreprises ou une partie quelconque de ces propriétés ou entreprises, pourraient être employées ou opérées aisément et avec avantage pour les affaires ou entreprises de la Compagnie, comprenant en entier ou en partie leurs Chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions de toute nature et description; et de les vendre ou en disposer de quelque manière que ce soit en entier ou en partie; de concéder à toute compagnie, dont une partie quelconque des entreprises ou propriétés ou autres droits sont acquis par la Compagnie, l'autorité nécessaire pour les transférer à la Compagnie. Québec, 4 Octobre 1922. GREENSHIELDS, GREENSHIELDS & LANGUEDOC, Procureurs des demandeurs.

La Semaine Sainte à Jerusalem



TOUT LE VOYAGE SE FERA EN PREMIERE CLASSE

PRIX DE

\$995

TOUTES DEPENSES COM- PRISES

THOS COOK & FILS 526 STE-CATHERINE OUEST, A MONTRAL.

OU A MONSIEUR S.-Z. COTE Edifice de la Banque Nationale, RIMOUSKI.

POUR LE PROGRAMME ITINERAIRE, S'ADRESSER AUX ORGANISATEURS Agence de voyages officiellement reconnue par un bref de S. S. Pie XI.

PREMIER Pèlerinage Officiel

DES Canadiens en TERRE-SAINTE

SOUS LA DIRECTION SPIRITUELLE T. R. P. MATHIEU-MARIE o. f. m.

Commissaire de Terre-Sainte en Canada Avec la haute approbation de

Son Eminence le cardinal Bégin et du T. R. P. Ministre Général de l'ordre des Franciscains

Départ le 15 février, par le "Patria", 16,000 tonnes, de la ligne Fabre Retour à la fin d'avril, par le "Lapland", 18,000 tonnes, de la ligne White Star.

Excursions aux Açores, Algérie, Sicile, Italie, Syrie, Palestine, Egypte, France.

THOS COOK & FILS 526 STE-CATHERINE OUEST, A MONTRAL.

OU A MONSIEUR S.-Z. COTE Edifice de la Banque Nationale, RIMOUSKI.

POUR LE PROGRAMME ITINERAIRE, S'ADRESSER AUX ORGANISATEURS Agence de voyages officiellement reconnue par un bref de S. S. Pie XI.

MACDONALD'S CROWN

TABAC NOIR A CHIQUER 2 PALETTES POUR 25¢ Le Tabac avec un cœur

2 PALETTES POUR 25¢ Le Tabac avec un cœur



**La Mère Sait**

"juste comment" faire ré-  
 ement une bonne tasse de  
 Thé—personne ne le sait mieux.



Laissez-lui combiner son adresse avec l'arome  
 exceptionnellement riche du Thé KING COLE.  
 Aucun doute quant au résultat.

"Vous aimerez la saveur."

**REMINGTON Portatif**

CLAVIGRAPHE INDISPENSABLE

POUR LES

**NOTAIRES**

Voyagers de commerce, Médecins, Avocats, Membres  
 du Clergé, Professeurs, Ecoliers, Secrétaires,  
 Hommes d'affaires, etc.

Prix :

**\$75.00**

EN VENTE



L'Imprimerie Générale  
 de Rimouski.

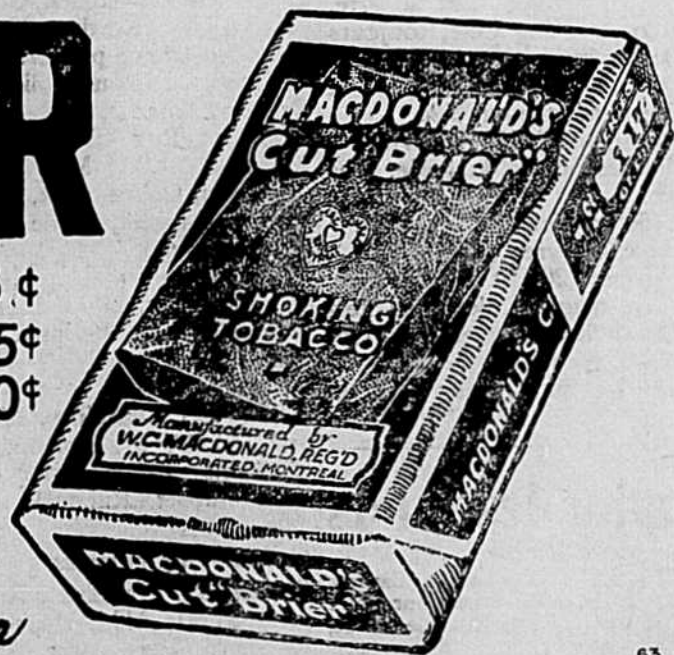
Les gens de chez nous, dans ces prov-  
 inces près de la mer, demandent tout naturelle-  
 ment le THÉ "RED ROSE" lorsqu'ils veulent  
 tout ce qu'il y a de meilleur.



Le CAFE "RED ROSE" est sans poussière.  
 Il dépose complètement et n'a pas besoin d'oeufs.

**MACDONALD'S  
 BRIER**

1/2 lb. Paquets — 15¢  
 1/7 lb. Paquets — 25¢  
 1/2 lb. Boite — 80¢



Le Tabac avec un coeur

**HOTEL GAGNON**

M. Emile Gagnon, autrefois de St-  
 Narcisse, vient d'ouvrir un hôtel, à  
 Rimouski, rue St-Germain, ancien  
 poste Eug. Houle.

M. Gagnon est avantageusement  
 connu du public voyageur; il fait une  
 réorganisation spéciale de cet hôtel,  
 afin d'assurer tout le confort possible  
 à ses clients.

**HOTEL GAGNON**

Emile Gagnon, prop.  
 Rue St-Germain, Rimouski.

**Agence de Voyages Pour l'hiver**

Arthur S. LAWSON  
 Pointe-au-Père

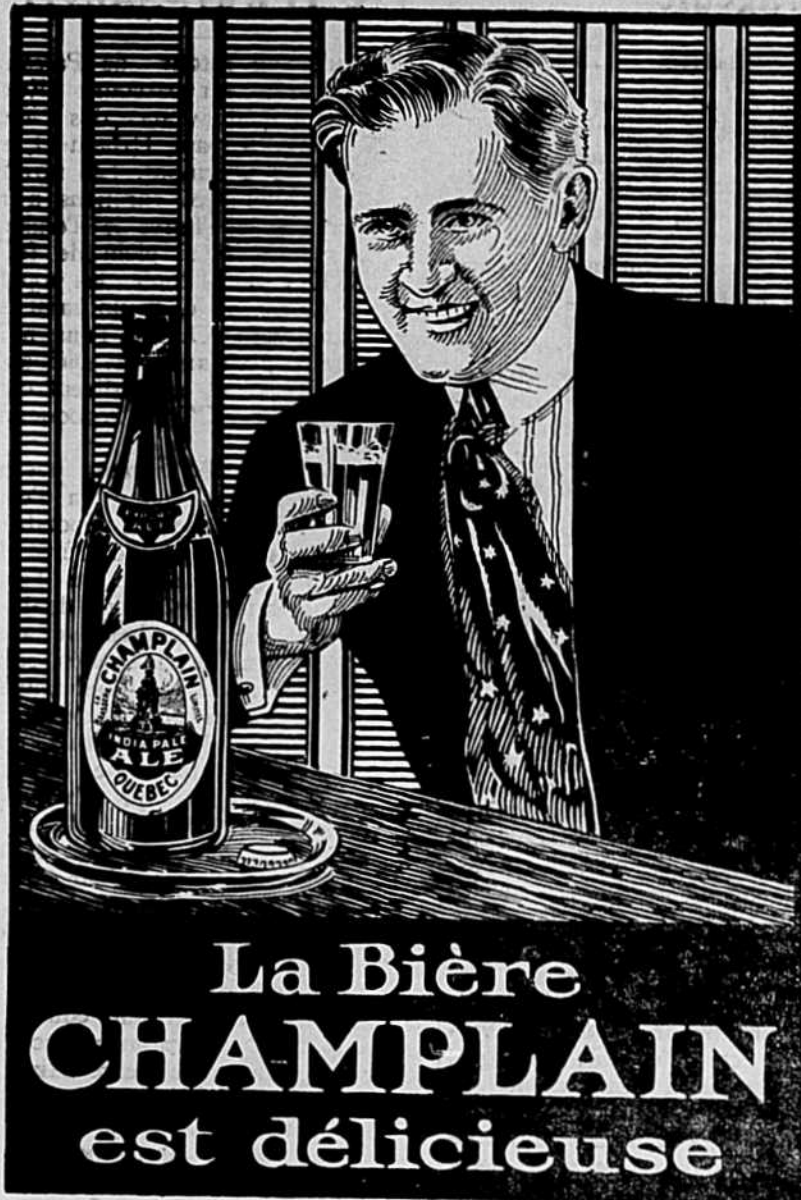
Passages par navire à vapeur  
 pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes  
 Transatlantiques. Ports d'embar-  
 quement: Montréal, Québec,  
 Halifax, St. John, New-York,  
 Pte-au-Père.

Votre patronage respectueusement  
 sollicité.

Places vos batteries en sûreté  
 Nous nous chargerons, pour l'hiver,  
 de l'entretien des batteries pour auto-  
 mobiles. Nous ferons également toutes  
 les réparations. Nous prendrons aussi  
 vos chars à notre garage.

**GARAGE St-Germain**  
 RIMOUSKI.

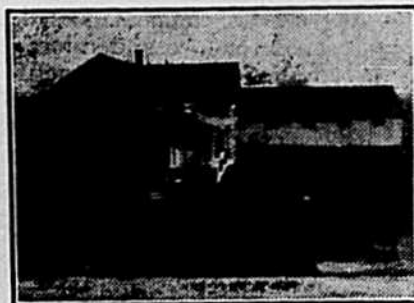


La Bière  
**CHAMPLAIN**  
 est délicieuse

**PACIFIQUE CANADIEN**  
**4 TRAINS RAPIDES**  
 COURSE DE 5HRES  
 ENTRE  
**QUEBEC ET MONTREAL**

DE LA GARE DU PALAIS  
 "Le Frontenac" Départ: 1.30 p.m. tous les jours.  
 Arr. Montréal (G. Windsor) 6.30 p.m.  
 "Le Viger" Départ: 4.40 p.m., dimanche excepté.  
 Arr. Montréal (G. Viger) 9.40 p.m.  
 Retour de Montréal (G. Windsor) 9.00 a.m., tous les jours.  
 Retour de Montréal (Gare Viger) 5.00 p.m., dimanche excepté.  
 Wagon-salon observatoire et wagon-restaurant  
 DEPARTS SUPPLEMENTAIRES  
 9.00 a.m. dim. exc. pour Montréal (G. Viger) Wagon-salon  
 observatoire à buffet.  
 11.55 p.m. tous les jours pour Montréal (Gares Viger et Windso.  
 Wagons-Lits à compartiments éclairés à l'électricité.  
 Retour de Montréal (Gare Viger) 9.45 a.m., dimanche except  
 Retour de Montréal (Gare Viger) 2.30 p.m. dim. seulement.  
 Retour de Montréal (Gare Viger) 11.55 p.m. tous les jours.  
 Retour de Montréal (Gare Windsor) 11.30 p.m. tous les jours.  
 Le service du Pacifique Can. ne souffre aucune comparaison  
 IL EST INSURPASSABLE  
 BUREAUX—30, rue St-Jean. Tél: 93.  
 DES BILLETS—Château-Frontenac Tél: 1840 QUEBEC  
 —Gare du Palais Tél: 663  
 C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs.

**OCCASION**



A vendre une belle propriété située  
 à Luceville, Qué; bon centre commer-  
 cial près du chemin de fer, à 2 milles  
 de la mer; la maison est bâtie en forme  
 bungalow, et bien finie. Le fini est  
 tout en bois franc, frêne, grandeur  
 45 x 34, 7 pièces au premier plan-  
 cher, autres bâtisses attenantes, tel-  
 les que: écurie 65 x 30 contenant 25  
 places de chevaux, aussi remise à voi-  
 tures, office 25x20, avec dépendan-  
 ces; terrain 2 arpents de superficie. Le  
 tout à prix d'occasion; on considérera  
 échange: commerce, terre ou automo-  
 bile. Adresse: J. L. Casier 8, Bureau  
 de poste, LUCEVILLE, Qué.

**GAGNON & VALLEE**  
 ETABLISSEMENT DE  
 GALVANOPLASTIE  
 EN TOUS GENRES  
 Nickelage, Argenture et Dorure.  
 Accessoires d'Automobiles, Coutelle-  
 rie, Ornements d'Eglises, Etc.  
 REMIS A NEUF  
 Ouvrage exécuté très promptement,  
 à prix modérés.  
 Rue St-Germain, - Rimouski.  
 PRES DE L'EGLISE.

**A NOS LECTEURS**

Des abonnés au Progrès du Golfe  
 s'adressent fréquemment à la rédaction  
 de ce journal pour affaires concer-  
 nant exclusivement l'Imprimerie  
 Générale de M. S. Vachon et sont sur-  
 pris de ne point recevoir de réponse  
 ou de n'en recevoir  
 qu'après un temps parfois prolongé.  
 On devrait pourtant comprendre que  
 le Progrès du Golfe n'a rien à voir aux  
 affaires de l'établissement Vachon qui  
 l'imprime comme il imprime n'importe  
 quoi pour n'importe qui. Il est évi-  
 dent que si l'on s'adresse au directeur  
 de notre journal pour commandes  
 d'impression de circulaires ou de car-  
 tes mortuaires, etc., ce n'est pas le  
 moyen direct et expéditif d'obtenir  
 ce que l'on désire, le directeur du  
 Progrès du Golfe n'allant à l'Im-  
 primerie qu'une ou deux fois la semai-  
 ne. Qu'on s'adresse donc en pareils  
 cas et pour de telles fins à l'Imprime-  
 rie Générale qui...imprime, et non  
 au Progrès du Golfe qui...s'y fait  
 imprimer comme d'autres publications  
 et les autres clients de l'Imprimerie.

Pour vos impressions en  
 tous genres, tel que

Lettres, Enveloppes, Fac-  
 tures, Etat de Comptes,  
 Etc., Etc.,

Adressez-vous à

**L'Imprimerie Géné-  
 rale de Rimouski**

Casier Postal 236

RIMOUSKI, Qué.

AFFRANCHISSEZ SUFFI-  
 SAMMENT

Prière à tous ceux qui nous écri-  
 vent d'affranchir suffisamment leurs  
 lettres. A défaut de quoi, nous les  
 refuserons.

**CARTES D'AFFAIRES**

Avocats  
 R. E. Asselin, L.L.L. Gérard Simard, L.L.L.  
**ASSELIN & SIMARD**  
 — AVOCATS —  
 RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

**SASSEVILLE & GAGNON**  
 AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale,  
 Rimouski.—Téléphone 102.—Blair Sasse-  
 ville L.L.L.—P.-Emile Gagnon, L.L.L.

**GARON & JESSOP**  
 — AVOCATS —  
 Bureaux voisins de chez M. Adélaïde Rioux,  
 marchand-cordonnier  
 RUE DE LA STATION  
 A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, L.L.B.

Aug. W. Tessier, C.R., M.P.P. Perrault Casgrain, L.L.L.  
**TESSIER & CASGRAIN**  
 AVOCATS - BARRISTERS  
 Bureau: Edifice de la Banque Nationale  
 RIMOUSKI, P. Q.

**J.-B. LAVOIE, L.L.L.**  
 AVOCAT  
 Ancien bureau de Sasseville & Gagnon  
 Av. de la Cathédrale, RIMOUSKI

Notaires  
 L. de G. BELZILE, L.L.B.  
 NOTAIRE, Edifice de la Banque Natio-  
 nal, Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

E.-EUD. COUTURE, L.L.L.  
 NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la  
 Cour Supérieure.—Coin des rues de l'E-  
 véché et St-Edmond, Rimouski.—Tél 169

Médecins  
 DR Z. VEZINA  
 Ex-Elève des Hôpitaux de Paris  
 Médecin à l'Hôpital de Fraserville  
 — Spécialité —  
 Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge  
 Bureau: 165 rue Lafontaine, Rivière-du-  
 Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.  
 Heures de bureau: 10hrs à 11.30 a. m.  
 2hrs à 5 hrs p. m.  
 7hrs à 8 hrs p. m.

**DR. L. T. LAVOIE**  
 Chirurgien Dentiste  
 B. P. 127. RIMOUSKI

Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6h. p. m.

**PIERRE LEVESQUE**  
 — ARCHITECTE —  
 Architecte des nouveaux édifices du  
 Séminaire de Rimouski.  
 Bureaux: 115 St Jean, Québec.

**OSCAR BEAULÉ**  
 ARCHITECTE A.A.P.Q.  
 21 rue d'Aiguillon - Québec  
 Ancien bureau René P. Le May

**CAMILLE ROSS**  
 Comptable-Vérificateur  
 Auditions municipales et commerciales. — Organi-  
 sation de systèmes de comptabilité appropriés à tous  
 genres d'affaires. — Collection de comptes. —  
 Fait également le commerce de bois.  
 RIMOUSKI, P. Q.

**Dr J. A. PINAULT, L.D.S.**  
 Chirurgien-Dentiste  
 Professeur à l'Université de Montréal.  
 SATISFACTION GARANTIE  
 2602 Ste-Catherine Est,  
 Tell. Lass. 2709 - MONTREAL.

**DR R. BELANGER**  
 Médecin Chirurgien  
 a ouvert son bureau chez Joseph Le-  
 page, charbon, rue du marché. Con-  
 sultation à toutes heures.

A RIVIÈRE DU LOUP  
**Docteur Antonio Paradis**  
 —Médecin-chirurgien—  
 Ex-élève en chirurgie des hôpi-  
 taux de New-York et de Philadel-  
 phie. Chirurgie générale. Rayon X.

**Dr. J. M. GUEVIN**  
 Médecin Vétérinaire  
 Téléphone 110, Rimouski.

Toutes les maladies chez les ani-  
 maux sont traitées avec le plus grand  
 soin par les procédés les plus récents.

**Brousseau & Groleau**  
 Comptables Licenciés  
 Syndics Autorisés  
 Comptabilité de toutes sortes  
 Organisation de Compagnies ou autre  
 Auditions Municipales  
 Faillites ou Liquidations.  
 111 Rue St-Joseph - QUEBEC.

R. Ernest Lefavre, L.L.C., C.C.A. J. Art. Gagnon  
**LEFAIVRE & GAGNON**  
 SYNDICS AUTORISÉS  
 AUDITEURS & LIQUIDATEURS  
 DE FAILLITES  
 147, Cote de la Montagne  
 QUEBEC. (Edifice Bonast)  
 Représentant pour le district:  
 CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

**ALPH. GAMACHE**  
 PLOMBIER, FERBLANTIER  
 ET ELECTRICIEN  
 Représentant "Delco Light"  
 Spécialité: Appareil de chauffage à eau  
 chaude, air chaud ou vapeur.  
 Avenue de la Cathédrale RIMOUSKI

MESSE POUR NOS BRAVES

Samedi le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice, sera chantée à la cathédrale une grande messe pour le repos de l'âme des jeunes gens de notre district qui sont morts sur les champs de bataille au cours de la grande guerre et dont les noms sont inscrits sur le monument élevé en leur honneur.

NOTES LOCALES

M. le Dr Louis-J. Moreault, maire de Rimouski, et Madame Moreault (née Alice Dumont) sont arrivés samedi matin de leur voyage à New-York et Atlantic City.

Il y aura un terme de la Cour Supérieure à Rimouski la semaine prochaine. Ce terme commencera mardi prochain, le 7 courant.

M. Epiphane Rioux, chef de section des cantonniers du chemin de fer National, a décidé de prendre sa retraite après trente-cinq ans de service à l'emploi du Chemin de fer de l'Etat dans la division de Rimouski. M. et Madame Rioux iront dans quelques jours demeurer à Boston, où Madame Rioux a déjà demeuré pendant de nombreuses années.

M. Rioux annonce sa propriété en vente, dans une autre colonne, pour cette raison de son départ.

M. Ernest Duranceau, de Montréal, était en ville au commencement de la semaine.

M. Charles Martin, ci-devant de la maison Talbot (L'été), ouvrira sous peu un magasin d'épicerie et de produits alimentaires rue St-Germain, dans l'ancien magasin de M. Joseph St-Laurent.

Nous apprenons que Mlle Marie-Louise Rioux, fille adoptive de M. Epiphane Rioux, est maintenant rendue à Kermenia, en France, pour continuer, à la maison-mère des SS. Filles de Jésus, son noviciat commencé à Trois-Rivières, d'où elle est partie pour l'Europe. Parmi les autres novices envoyées à Kermenia et qui ont fait la traversée transatlantique en même temps que notre jeune concitoyenne, il y avait une jeune fille de Sayabec, Mademoiselle Joubert.

Le maître de poste de notre ville M. Josué Lepage s'est assuré les services d'un assistant en la personne de son neveu, M. Lepage, de Québec, qui vient demeurer en notre ville avec sa jeune femme, Madame Lepage.

Les amis de M. le maître de poste, qui a été gravement malade pendant quelques mois, se réjouissent de son retour graduel à la santé. Nous lui souhaitons un parfait rétablissement.

M. Dorille Fillion, de Montréal, est en promenade dans sa famille.

NAISSANCES A RIMOUSKI

Le 30 octobre, Marie-Ange, fille de Jacob Proulx, journ., et de Georgina Champagne.—P. et m., Alfred Pineault et Marie Azilda Morneau.

Le 1 novembre, Joseph-Thomas-Rodolphe, fils de J.-Ernest Jean, journ., et de Féronie Jalbert.—P. et m., Thomas Pelletier et Eugénie Pelletier.

Le 2, Joseph-Cyrille-Albert, fils de Cyrille Hupé, cult., et de Germaine Lepage.—P. et m., Gérard Hupé et Germaine Hupé.

MARIAGE A LA CATHEDRALE

Le 31 octobre, Joseph-Louis-Savard, fils de feu Louis Savard, et Marie-Hénédine LeBel, fille de Joseph LeBel et de Annie Morin.

B I C

Monsieur et Madame Docteur Beuparlant, de Fall-River, après un voyage de plusieurs semaines aux Iles Bermudes, étaient au Canada, le 20 octobre dernier, en visite chez des parents. Ils se sont rendus jusqu'au Bic, chez Mme Aurèle Chamberland, en compagnie de Monsieur J.-A. Pelletier, du Village des Aulnais.

NOUVELLES DE PARENT

Le 25 de ce mois avait lieu en l'église orthodoxe de cette paroisse, le mariage de M. Roland Weir, mécanicien de locomotive sur le C.N.R., avec Mlle Bertha Hurman, fille de M. C. Hurman. L'heureux couple est parti pour un voyage à Montréal et quelques autres villes.

Nous avons de la neige depuis près de deux semaines et le froid est déjà très rigoureux.

La saison d'hiver s'annonce un peu meilleure que l'an dernier à pareille date, quant à la situation commerciale. Déjà plusieurs convois de grains circulent et on nous dit que le contrat à cette fin est assuré.

M. Chs Bouchard vient d'ouvrir un restaurant des plus moderne.

Mlle Blanche Pelletier, assistante-Maitre de Poste, est en promenade chez ses parents à St-Pascal.

VIENT DE PARAITRE

LES CHASSEURS DE NOIX Aventure de deux coureurs de bois canadiens chez les sauvages, aux premiers temps de la colonie. 328 pages, \$1.00.

En vente à la librairie J.-H. COURCHESNE et FILS, RIMOUSKI.

A vendre ou à louer

Une excellente maison, bien finie, 8 pièces, chambre de bain, toutes commodités modernes, rue St-Paul. S'adresser à Charles Martin, Rimouski.

Une tragédie dans l'Express

Hier matin, après que l'Express maritime eut quitté la station du Bic, un passager de seconde classe demanda au conducteur la permission de passer en première pour rejoindre des amis qui s'y trouvaient. Il obtint cette permission en payant la différence du prix de passage. Le voyageur entra dans le compartiment des fumeurs et y trouva ses deux compagnons, des compatriotes, dit-on. Il s'approcha, et vivement se mit à les darder de violents coups de poignard, avant qu'ils ne fussent en état de se protéger contre cet énergumène. Les gémissements des victimes attirèrent vers le théâtre du forfait employés du train et passagers, qui furent stupéfiés de cette horrible boucherie. On dit qu'il s'ensuivit une surexcitation générale, qui dégénéra même en panique. Un des employés de service sur le convoi, M. Jean-Baptiste Sirois, serre-frein, de notre ville, avec un sang-froid admirable, sortit un revolver qu'il pointa dans la direction du sauvage assaillant, qui, sous la menace et malgré son envie d'achever pleinement son oeuvre de mort et de se ruer sur M. Sirois, redevint coi sans désarmer. Le brave serre-freins maintint le meurtrier en respect et dans l'impossibilité de fuir, à la pointe de son pistolet jusqu'à l'arrivée du train à Rivière-du-Loup, où des constables vinrent arrêter ce redoutable passager, puis le conduisirent en prison.

L'assaillant serait un Russe du nom de John Mickie, venant des mines de Sydney. Ses victimes seraient deux Américains, du nom de Fred et Charles Rowe, dont les parents demeurent dans l'Indiana. Ils ont été transportés à l'hôpital de Rivière-du-Loup. Les médecins espèrent qu'ils survivront à leurs blessures. Mickie a comparu devant le juge de paix Dugal jeudi à Rivière-du-Loup et a plaidé non coupable. L'enquête préliminaire qui aura lieu devant le magistrat Fiset, de Rimouski, est fixée à mardi prochain, le 7.

ST-FABIEN

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Madame J.-A. Gendreau survenue le 10 octobre à St-Fabien. Elle laisse pour déplorer sa perte, outre son mari, son jeune bébé de sept mois; Marc-André, son père et sa mère M. et Mme A.-R. Côté, quatre soeurs et trois frères.

Les funérailles eurent lieu à l'église paroissiale au milieu d'une grande affluence de parent et d'amis.

La levée du corps fut faite à la chambre mortuaire par le Révérend M. Pelletier, qui a aussi chanté le service.

Madame Gendreau, née Annette Côté, jouissait de l'estime de tous, et sa mort a causé un vif regret parmi nous. Née à St-Anaclet, elle fit ses études chez les Filles de Jésus-Marie, où elle laissa partout le souvenir d'un élève modèle, d'une compagne au coeur d'or.

Tous, nous prenons une large part à la grande douleur qui assiege les familles Gendreau et Côté et nous ne pouvons trouver de mots pour leur exprimer ce que le coeur veut dire dans une pareille épreuve.

Comme dernier gage d'affection, parents et amis s'empresèrent d'offrir pour l'âme de notre chère disparue, de nombreuses prières; et aux familles en deuil leurs sincères sympathies.

Offrandes de messes: Rev. J. B. Lavoie, C. S. V., Montréal, Madame Vital Coulombe, St-Fabien, Monsieur et Madame A.R. Côté, St-Fabien, M. et Mme S. Z. Côté, Rimouski; M. et Mme E.-A. Côté, Rimouski; Mme J.C. Lavoie, Québec, M. et Mme J.-I. Côté, Rivière du Loup.

Bouquets spirituels: M. et Mme E. Cloutier, Montréal; Les élèves du Couvent de la Pointe-au-Père; Mme Alphonse Leboeuf, Rimouski; La famille Alphonse Pineau, St-Anaclet; La famille Marcel Heppel, père, St-Anaclet; La famille J.-J. Côté, Lucville; La famille J. M. et J. O. Bélangier, St-Fabien; M. et Mme J. S. Gagné, St-Fabien. M. et Mme J. Eug. Gauvin, St-Fabien; M. et Mme J.-A. Brouillard, Montréal; M. et Mme L.-Ph. Lepage, Causapscal; M. et Mme Emile Bellavance, St-Fabien; Mlle Marie Belzile, St-Fabien; Mme Achille Réhel, Rimouski; La famille Edmond Banville, Sayabec; Mlle Eliane Rioux, St-Fabien; M. et Mme Emile Gagnon, St-Fabien; Mlle Hélène Côté, Rimouski; M. et Mme Téléphore Morais, St-Fabien.

Messages et Sympathies: Révérend M. J. D. Morin, Causapscal; Révérend M. J. A. Lavoie, St-Anaclet; Révérend M. J. A. Curé, St-Anaclet; M. Emile Côté, vicair, St-Anaclet; Révérend Père Morin Ptre Eudiste, Pointe au Père; Les Filles de Jésus, Pointe-au-Père; M. L. P. Gendreau, Chapleau, Ont.; M. et Mme Duquet, St-Simon, M. et Mme Gabriel Tanguay, St-Antoine, Mlle M. L. Martin, St-Fabien, M. J. Martin, St-Fabien; M. et Mme Stéphane Lafleur, Lotbinière, M. et Augustin Lavoie, Hartford, C. M. et Mme Edmond Banville, Sayabec, Rév SS. Jésus-Marie, Trois-Pistoles.

EN TERRE-SAINTE

Lorsqu'à son retour de Palestine Pierre l'Ermite eut parcouru l'Europe, prêchant la délivrance des Lieux-Saints, et que le pape Urbain II, eut au concile de Clermont, (26 novembre 1095) invité les chrétiens à reconquérir sur les Turcs le Tombeau du Christ, au cri si plein de foi: DIEU LE VEUT! toutes les populations se portèrent, dans un saint enthousiasme, vers l'Orient. Tous, hommes, femmes, enfants et vieillards, suivirent Pierre et lui obéirent comme à un maître. C'était l'époque des Croisades.

Plus de huit siècles n'ont pas refroidi cette ardeur pour la Terre-Sainte. Voici que, pour répondre à l'appel du Très Révérend Père Mathieu-Marie, Commissaire de Terre-Sainte et héritier de l'esprit de Pierre l'Ermite, les canadiens, descendants de ces valeureux croisés, se lèvent et s'organisent en une nouvelle croisade, non plus pour défendre le droit de visiter la Palestine, mais pour en user. La Palestine, en effet, n'est pas seulement un champ de combats mais encore un champ de paix: visio pacis c'est la Terre- Promise aux Israélites après leur captivité d'Egypte; c'est le Pays de Jésus, le pays où Notre Seigneur a opéré notre Sainte Rédemption; c'est le berceau du christianisme.

L'Eglise, cette grande éducatrice des peuples, a constamment encouragé les pèlerinages en Terre-Sainte et leur a donné une telle importance qu'elle réserve encore aujourd'hui au Souverain Pontife lui-même le pouvoir de délier de leurs obligations ceux qui ont fait le voeu d'aller à Jérusalem.

L'authenticité des principaux sanctuaires offerts à la vénération des fidèles est indéniable. La plupart des traditions sont, ou soudées à des monuments dont on peut refaire l'histoire, ou garanties par l'onomastique si tenace en Orient, malgré les révolutions qui l'ont désolé.

Ces monuments, bien que transformés et souffrant de la vicissitude des temps, sont encore debout. Ces noms de lieux-bénis, quoique défigurés dans le langage populaire, nous rappellent comme aux générations passées les souvenirs qui s'y attachent. Après elles et comme elles nous pouvons nous agenouiller avec foi et nous y laisser aller en toute sécurité aux émotions les plus vraies et les mieux senties. D'ailleurs, toute notre vie sociale ne s'appuie-t-elle pas sur le témoignage de nos semblables?

Les Lieux Saints, ces signes sensibles de notre Rédemption, si nécessaires pour conduire les hommes aux sublimes contemplations surnaturelles, sont ce qu'il y a de plus grand et de plus auguste dans le monde entier. Leur vue nous ménage à des pèlerins, tels que Châteaubriand, les plus merveilleuses surprises. Ce pèlerinage est le premier à partir du Canada pour la Terre-Sainte. Il a de plus un caractère officiel du fait que son directeur spirituel remplit en notre pays ses fonctions de représentant autorisé des Gardiens des Lieux-Saints de la Palestine. Le Révérend Père Commissaire, aura, pour nous, l'avantage d'avoir fait en ces pays un séjour préalable.

Sur mer et sur terre, d'intéressantes causeries sur les souvenirs religieux et historiques de la Terre-Sainte compléteront les connaissances des pèlerins et aideront ces derniers à faire un voyage des plus instructifs.

De New-York à Beyrouth nos pieux pèlerins suivront sur l'Atlantique et la Méditerranée un itinéraire des plus captivants, faisant escale aux endroits enchanteurs tels que les Açores, Alger, Palerme, Naples et Monaco.

A Beyrouth, à Tibériade, à Nazareth, à Jérusalem, à Bethléem et à Saint-Jean-dans-la Montagne, les Pères Franciscains de la Terre-Sainte accueilleront avec plaisir les pèlerins et leur donneront tous les renseignements nécessaires.

Nos pèlerins, seront à Jérusalem pendant toute la semaine sainte et auront l'inestimable privilège d'être les heureux témoins de toutes les belles et inoubliables cérémonies qui s'y dérouleront.

Baisse de l'intérêt - Remploi des fonds

On lit dans le dernier numéro de l'Information, l'excellente feuille financière publiée à Montréal:

"On dit que la ville de Montréal va contracter un emprunt pour faire face à ceux qui viennent à échéance et qu'elle se propose de ne payer que le 4 1/2 %, ce qui lui permettra de réaliser une économie en fait de paiements d'intérêts. Mais le fait que la ville envisage la possibilité de trouver actuellement de l'argent à 4 1/2 %, n'est-il pas une preuve évidente que les obligations à longue échéance rapportent en moyenne du 5 1/2 % constituent d'excellents placements?"

De prime abord, l'idée qu'une ville canadienne pourrait actuellement emprunter à 4 1/2 % fera sourire. On ferait bien cependant de se rappeler que les emprunts publics, aux Etats-Unis, se placent maintenant au taux d'intérêt de 4 à 4 1/2 %, et que Montréal jouit maintenant à New-York d'un crédit qui lui permettrait de bénéficier des meilleurs taux. Le rétablissement complet du change canadien à New-York a ouvert toutes grandes au

En nous autorisant de la parole d'un pontife célèbre, nous pouvons dire qu'un pèlerinage aux Lieux-Saints, fait, pour ainsi dire, partie de la carrière sacerdotale de tout prêtre qui est en état de le faire.

Le retour se fera directement d'Alexandrie à New-York. Les pèlerins qui désireront retourner au pays d'Europe, pourront débarquer à Naples, continuer leur route vers Rome, visiter les sanctuaires franciscains d'Assise, de l'Alverne et de Padoue; séjourner à Florence, Venise, Milan, Gènes, la Côte d'Azur et Marseille pour arriver enfin à Lourdes, la ville des miracles. Après quelques jours passés à Paris, ils auront le loisir de s'embarquer à Cherbourg pour Montréal, en rentrant au Canada par la route fluviale du Saint-Laurent.

Ce pèlerinage quittera New-York le 15 février prochain à bord du "Patria", 16,000 tonnes, de la Ligue Fabre, et retournera à cette même ville le 25 avril. Tous le voyage se fera en première classe au prix de \$995., toutes dépenses comprises.

Pour le programme-itinéraire, s'adresser aux organisateurs, Thos Cook & Fils, 526 Ste-Catherine, O. Montréal, ou au Très Révérend Père Mathieu-Marie, Commissaire de Terre-Sainte, 79 Avenue Bolton, Ottawa, ou à Monsieur S.-Z. COTE, édifice de la Banque Nationale, à Rimouski.

VOYAGE TRANSCONTINENTAL

Dans un pays immense comme le nôtre le confort des passagers doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'un voyage transcontinental. La distance de Montréal à Vancouver par le Chemin de fer National est de 2937.5 milles—un voyage d'un peu plus de quatre jours constamment sur le train.—Dans les conditions de transport moderne ce voyage à bord du "Continental Limited" peut être envisagé avec plaisir. Rien n'a été oublié pour y rendre la vie confortable: les wagons-lits modernes sont aménagés de grands cabines qui vous assurent des nuits pleines d'oreilles, les wagons-observatoire sont abondamment pourvus de revues populaires et de livres choisis, les wagons-réfectoire fournissent un service à nul autre pareil. "Le Continental Limited" part de Montréal à 9.00 P.M. tous les jours, d'Ottawa à 12.20 (minuit) en route pour North Bay, Cochrane, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, et Vancouver. De Québec le raccordement se fait à Montréal par "Le Montréal" laissant la Gare du Palais à 1.20 P.M. tous les jours et arrivant à Montréal à 6.20 P.M., ou à Cochrane par le Transcontinental laissant la Gare du Palais à 5.15 P.M. lundi, mercredi et vendredi. Le raccordement se fait à Winnipeg pour tous les centres importants de l'Ouest du Canada.

Pour plus amples informations, réservations, et pamphlets illustrés décrivant la route suivie par ce train splendide, veuillez vous adresser à M. S. J. Nestor, Agent de la Ville, 10 rue Ste-Anne, Québec, ou à l'importeur le quel des Agents du Chemin de Fer National.

PROFITEZ DU BON MARCHÉ MICHEL RIOUX

Rue St-Jean-Baptiste, Rimouski. Sirop fancy barbade, valeur 90c. pour 68c le gallon. Gros sel, sac de 140 livres, \$1.75. Raisin bleu, la livre 18c. Tomates, 2boites pour 25c. Blé d'Inde, 2 boites pour 25c. Sardine Brunswick, 4 boites pour 25c. Empois chinois, 11c. la boîte. Soda à pâte C. Brand, 5c le paquet. Poudre à pâte "Magic" 25c la livre. Thé Mikado, et King Cole, toujours .50 et .60, la livre. 3 barres de savon P. G. ou Gold et une boîte perline pour .32c. Biscuits "champion" 10c la livre. Biscuits Frontenac, à la gelée, 2lbs pour 30c. Peanuts, 15c la livre. Avelines, 20c la livre. Tabac de choix, 20c et 25c la livre. Toujours en magasin, légumes, tels que patates, choux, navets etc., fromage, beurre, et oeufs. Toujours au plus bas prix du marché.

ATTENTION

Plus de souci d'argent pour acheter votre épicerie. Achetez chez nous et pour peu d'argent, vous aurez beaucoup de marchandises et de haute qualité. Nous faisons aussi une spécialité des tabacs canadiens des meilleures marques. Nos prix ne sont pas comparables et toute marchandise est garantie. Votre argent vous sera remis si vous n'avez pas satisfaction.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer au public que nous avons ouvert un hôtel sous le nom de Hôtel Riendeau dans le même local, ancienne propriété de M. Jules Brillant, coin des rues St-Germain et Lepage. Bonnes chambres bien chaudes, chambre de bains, eau chaude, etc. etc. Une visite est sollicitée. Satisfaction garantie.

Jules Duchesne, Prop. Léon Lebel, gérant.

Elle peut maintenant manger de tout ce qu'on lui offre

"Le Tanlac m'a débarrassée des souffrances qui me tourmentaient depuis dix ans. J'estime que c'est tout simplement le meilleur médicament qu'il y ait au monde". Ainsi s'exprimait récemment Madame Marie Simard, 1773 rue Sainte-Catherine, Est, à Montréal.

"Je pense que j'étais atteinte de dyspepsie nerveuse. Je perdis mon appétit et le peu que je parvenais à prendre me fermentait dans l'estomac et me donnait des gaz en telle quantité que j'avais l'impression que j'allais étouffer. J'avais de terribles douleurs dans le dos. J'étais en outre si nerveuse que je ne savais plus ce que c'était que de passer une bonne nuit. J'étais parfois dans un tel état d'énerverment que je pleurais comme une enfant sans cause apparente. Je me sentais toujours faible, fatiguée, misérable et je pouvais à peine faire un peu de ménage.

"J'avais fait l'essai de tous les remèdes imaginables et sans le moindre résultat. Il en fut ainsi du moins jusqu'au jour où je pris du Tanlac, car maintenant je me sens une personne tout à fait différente. Je fais trois bons repas par jour et l'estomac ne me cause plus jamais le moindre ennui. Mes nerfs sont aujourd'hui aussi solides, aussi calmes qu'avant mes premiers maux d'estomac. J'ajoute, et ceci est très important, que je dors toute la nuit sans m'éveiller une seule fois. J'ai engraisé de plusieurs livres, les forces me sont revenues et je me porte constamment à merveille. Je suis heureuse de dire à tout le monde ce que je sais du Tanlac et aussi ce que j'en pense".

Le Tanlac est vendu par tous les bons pharmaciens.

PRIX AUX EXPOSANTS

LISTE DE PRIX A L'EXPOSITION REGIONALE DES 20-21 SEPTEMBRE (suite)

W. Calthy. MM. H. G. Lepage, Rimouski, 1er prix \$1.00; Joseph Vignola, St-Anaclet, 2ème prix .75c; Alphonse Bérubé, St-Donat, 3ème prix .50c. Pommes d'amour. MM. Romuald Lavoie, Sacré-Coeur, 1er prix \$1.00; Joseph Vignola, St-Anaclet, 2ème prix .75c; Désiré D'Astous, St-Fabien, 3ème prix .50c. Pommes Hislop. M. Ludger Dionne, St-Donat, 1er prix, \$1.00. Prunes Bleues. MM. Frédéric Gagnon, St-Fabien, 1er prix, \$1.00; Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 2ème prix .75c; Mlle Zélie Ouellet, Rimouski, 3ème prix .50c. Prunes Blanches. MM. Jos Roy fils Nap., St-Fabien, 1er prix, \$1.00; Mlle Zélie Ouellet, Rimouski, 2ème prix, .75c; Pierre Roy, St-Anaclet, 3ème prix, .50c. Prunes rouges. MM. Joseph Vignola, St-Anaclet, 1er rang, 1er prix, \$1.00 Pierre Roy, Alphonse Bérubé, St-Donat, 3ème rang, .50c. Groselles. Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 1er prix, \$1.00; M. Fortunat St-Pierre, Rimouski, 2ème prix, \$75c; Mlle Zélie Ouellet, Rimouski, 3ème prix, .50c. Collection de pommes. Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 1er prix, \$1.00; MM. Alphonse Lavoie, Rimouski, 2ème prix, .75c; Charles Morneau, Rimouski, 3ème prix, .50c. Cerises de terre. MM. Jos Banville, Rimouski, 1er prix, \$1.00; J. C. Légaré, Rimouski, 2ème prix, .75c; Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 3ème prix, .50c. Tomates. Révdes SS. de la Charité, Rimouski, 1er prix, \$1.00; M. Alphonse Bérubé, St-Donat, 2ème prix, .75c; M. Thiémolion St-Laurent, St-Anaclet, 3ème prix, .50c. Tomates à confitures. MM. Alphonse Bérubé, St-Donat, 1er prix, \$1.00; Rrthur Canuel, Rimouski, 2ème prix, .75c. Eustache Canuel, Rimouski, 3ème prix, .50c. COMESTIBLES. Marinades. MM. Zénon Bérubé, (St-Donat, 1er

prix, .75c.; Frédéric Gagnon, St-Fabien, 2ème prix, .50c.; Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 3ème prix, .25c. Confitures.

MM. Eustache Canuel, Rimouski, 1er prix, .75c.; Octave Côté, Rimouski, 2ème prix, .50c.; Pierre St-Laurent, Rimouski, 3ème prix, .25c. Gélées.

Révdes SS. Du St-Rosaire, Rimouski, 1er prix, .75c.; M. Alphonse Poirier, St-Narcisse, 2e prix 50c, Alphonse Bérubé, St-Donat, 3e prix, 25c.

Conserves. Révdes SS. du St-Rosaire, Rimouski, 1er prix 75c. Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 2e prix 50c Mlle Zélie Ouellet, Rimouski, 3e prix 25c. Sirop d'érable.

Crêpes Belzile, St-Fabien, 1er prix, \$1.00, Charles Gagnon, St-Fabien, 2e prix, 75c. Frédéric Gagnon, St-Fabien, 3e prix 50c.

Vins Canadiens

Thuribe Pineault, Sacré-Coeur, 1er prix, \$1.00; Désiré D'Astous, St-Fabien, 2e prix, 75c.; Pierre Roy, St-Anaclet, 3ème prix \$1.00. Sucre du pays.

Emile Belzile, St-Fabien, 1er prix, \$1.00; Crêpe Belzile, St-Fabien, 2e prix, 75c.; Joseph Gagnon, Rimouski, 3e prix, 50c. Miel blanc.

Révdes SS. du St-Rosaire, Rimouski, 1er prix, \$2.00; Fortunat St-Pierre, Rimouski, 3e prix, \$1.00; Cléophas Leclerc, Bic, 3e prix \$1.50; Miel blanc en gâteaux.

Cléophas Leclerc, Bic, 1er prix, \$2. Wilfrid Leclerc, Bic, 2e prix \$1.50. Miel brun.

Révdes SS. du St-Rosaire, Rimouski, 1er prix, \$2.00; Cléophas Leclerc, Bic, 2e prix, \$1.50; Wilfrid Leclerc, Bic, 3e prix, \$1.00. Beurre de ferme.

Louis Labrie, Rimouski, 1er prix, \$2.00; Octave Côté, Rimouski, 2e prix, \$1.50; Théodore Dumont, St-Fabien, 3e prix, \$1.00. Savon du pays.

Mde J-Bte Lavoie, Rimouski, 1er prix, \$2.00; Mme Charles Parent, Sacré-Coeur, 2e prix, \$1.50; Mme Ernest Turcotte, Bic, 3e prix, \$1.00. Pain de ménage.

Mme Eustache Canuel, Rimouski, 1er prix, \$2.00; Mme Fortunat St-Pierre, Rimouski, 2e prix, \$1.50; Mme Théodore Dumont, St-Fabien, 3e prix, \$1.00. Tabac.

Révdes SS de la Charité, Rimouski, 1er prix, \$2.00; Arthur St-Laurent, Rimouski, 2e prix, \$1.50; Désiré D'Astou, St-Fabien, 3e prix, \$1.00; Fortunat St-Pierre, Rimouski, 4ème prix, 50c. LEGUMES.

Betteraves longues. Révdes SS. de la Charité, Rimouski, 1er prix, \$1.00, Georges St-Pierre, Rimouski, 2e prix, 75c; Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 3e prix, 50c. Betteraves rondes.

Romuald Lavoie, Sacré-Coeur, 1er prix, \$0.00; Arthur Canuel, Rimouski, 2e prix, 75c. Alfred Dubé, Rimouski, 3e prix, 50c. Révdes SS. Ursulines, Rimouski, 4e prix, 25c. Blé d'Inde canadien.

Gaudiose Parent, Rimouski, 1er prix, \$1.00; Ludgers Dionne, St-Donat, 2e prix, 75c; Georges St-Pierre, Rimouski, 3e prix, 50c. Révdes SS. de la Charité, Rimouski, 4e prix, 25c. Blé d'Inde sucré.

Révdes SS. du St-Rosaire, Rimouski, 1er prix, \$1.00; J. C. Légaré, Rimouski, 2e prix, 75c. Fortunat St-Pierre, Rimouski, 3e prix, 50c. Auguste Michaud, Sacré-Coeur, 4e prix, 25c. Carottes longues.

Révdes SS. de la Charité, Rimouski, 1er prix, \$1.00; Georges Turcotte, Rimouski, 2e prix, 75c, Auguste Michaud, Sacré-Coeur, 3e prix, 50c. Jos. Corbin, Rimouski, 4e prix 25..

PELERINAGE EN TERRE-SAINTE

L'organisation du premier pèlerinage canadien en Terre-Sainte est maintenant terminée. Le départ se fera de New-York le 15 février sur le "Patria", un paquebot de 16,000 tonnes de la Ligne Fabre, et le retour à la fin d'avril sur le "Lapland", un paquebot de 18,000 tonnes de la Ligne White Star.

Ce pèlerinage qui a la haute approbation de Son Eminence le Cardinal Bégin et du T. R. P. Ministre Général de l'ordre des Franciscains, sera sous la direction spirituelle du T. R. P. Mathieu-Marie, O. F. M. Commissaire de Terre-Sainte au Canada.

Le voyage comporte un séjour à Jérusalem durant la Semaine-Sainte et des excursions aux Açores, en Algérie, Sicile, Italie, Syrie, Palestine, Egypte et France. Le tarif en première classe, toutes dépenses comprises, est de \$995.00 par adulte.

Pour programme-itinéraire illustré s'adresser à C. A. Langevin, directeur de l'agence de voyages du Pacifique Canadien, gare du Palais, Québec.

ON DEMANDE

On demande une servante, emploi immédiat — Adressez-vous chez MADAME C.-A. EMILIO NOEL, Avenue de l'Evêché Rimouski.